

# Comité d'animation Reaap 05



Gap, le 28 février 2023

## Éléments de la rencontre *(cliquer pour un accès direct)*

- Bilan et perspectives partagées sur l'animation du REAAP
- Appel à projets 2023
- Charte nationale de soutien à la parentalité

**(PROCHAIN COMITÉ D'ANIMATION le mardi 13 juin 2023 à 14h00)**

## Participants

- AIMARD Camille – Référente du bassin Serrois Laragnais - Association L'Île aux enfants
- ARMANDO Mylène – membre du CA de l'UDAF 05
- BARTHÉLEMY Marie – Conseillère technique territoriale – Parentalité - CCSS 05
- BELLON Caroline - Référente du bassin Buëch-Dévoluy – Centre social rural de Veynes
- BERARD Mireille – stagiaire Association L'Île aux enfants
- BERTRAND Rachel – Responsable du service Accompagnement des familles et de la vie associative - UDAF 05
- BOMPARD Sylvie – État – DDETSPP 05 – Assistante administrative – Mission appui territorial, animation, ingénierie
- BOSSENEC Marie – MSA Alpes Vaucluse - Responsable de secteur dept 04 05 - Service Action Sanitaire et Sociale
- CABAUSSEL Lise – Référente du bassin Champsaur-Valgaudemar – Centre social Planet Champ-saur Valgo
- DAUDÉ Raphaëlle – Animatrice départementale Reaap 05 - UDAF 05
- DIE Nathalie - Département des Hautes-Alpes - Cheffe du service de la Protection Maternelle Infantile
- GROLEAUD Amélie – Référente du bassin Guillestrios Queyras - Centre social ACSSQ
- LE MARTELOT Julien - Référent du bassin Gapençais - Association ADELHA
- MERIGHI Elisabeth - Référente du bassin Embrunais-Savinois - Association Euroscope
- NGUYEN-BINH-DONG Emmanuel – Département des Hautes-Alpes - Directeur des Solidarités en territoire.
- ORSINI José – Président UDAF 05
- WOS Thomas – Responsable du service ASS – CCSS 05

## Excusée

- ASSANDRI Martine – DSDEN

## BILAN ET PERSPECTIVES PARTAGÉES SUR L'ANIMATION DU REAAP

L'animatrice départementale présente les éléments essentiels à retenir de ce travail conséquent de bilan et les perspectives de chantiers qui peuvent en découler.

### Pourquoi un bilan ?

- Renouvellement des conventions d'animation en 2023
- Difficulté à avoir des feuilles de route claires pour les animateurs
- Des changements majeurs d'interlocuteurs au sein des structures partenaires du Comité d'animation
- Une politique publique départementale en cours de définition

### Refaire sens et identifier

- les points forts et les pratiques remarquables
- les limites actuelles et les leviers à actionner
- les chantiers à venir

## Les points forts et les pratiques remarquables

Les points forts de l'animation :

- Une **implication** constante de tous
- Une **cohésion** du groupe des animateurs
- Une volonté de la part **des institutions de travailler ensemble sur les dispositifs parentalité**
- Un **Schéma départemental des services aux familles** en cours de construction qui propose notamment de **co-construire** les axes parentalité

Des pratiques remarquables :

- Les **journées des familles** tous les 2 ans
- Les **formations** pour le réseau

## DES LEVIERS POUR AIDER LES ANIMATEURS LOCAUX

### Agir sur les acteurs du réseau

- > Les collectifs sont en difficulté : adapter son animation de réseau / réalité du territoire
- > Crise sanitaire : dans chaque réseau questionner comment les acteurs ont repris leur travail / parentalité
- > Dépasser la confusion passée du public cible du REAAP  
Public final du dispositif = les parents  
Public cible direct de l'animation = les acteurs pro
- > Articuler le REAAP avec les réseaux de professionnels existants
- > Réintégrer les acteurs incontournables manquants dans les réseaux territoriaux par la mobilisation des institutions

### Réactions :

- Davantage impliquer les réseaux existants : réseaux petite enfance locaux, MDA, CISPD...
- (Ré)impliquer les MDS et PMI, les structures de l'éducation nationale, les collectivités locales pourquoi pas... Ce travail peut être fait avec l'aide des directions de structure des animateurs de bassin.

Département : il est nécessaire de clarifier la place qui est attendue de chacun dans l'animation de réseau ; par exemple quel niveau de participation est attendu pour les agents du Département ? Cela est essentiel pour participer à la dynamique.

Dans les MDS du Département, les travailleurs souhaitent mieux connaître et repérer les dispositifs. Il faut donc désormais « tricoter » ce qu'on peut faire ensemble ; la demande du Département est de pouvoir agir sur la prévention.

La MSA partage ce besoin.

## DES LEVIERS POUR AIDER LES ANIMATEURS LOCAUX (suite)

### Agir sur leurs missions

- > Soutenir les animateurs locaux dans leur action d'animation de réseau
- > Etablir une feuille de route adaptée à un temps de travail de 3 à 4h par semaine et à chaque bassin
- > Travailler en binôme dans sa structure
- > Déconnecter les animateurs de réseau de l'appel à projet

## Réactions :

Thomas Vos : Aujourd'hui il faut redonner du sens à cette mission et en donner au sein de sa structure. La parentalité se porte au niveau politique. Pour avancer il faut éviter d'être en silo et refaire sens dans sa structure quand cela est possible. Comment est pensée la parentalité sur les territoires par les structures qui accueillent la mission d'animation ; quels liens est-il possible de faire avec les autres fonctions existantes dans la structure ?

Travailler en binôme en interne dans chaque structure est utopique en terme de temps. Peut-être chercher un binôme du côté du Conseil d'administration quand cela est possible ?

L'état des lieux réalisé dans le cadre des CTG peut être aussi un levier pour le travail d'animation. Le contexte est différent dans chaque bassin. Seules la CC du Champsaur Valgaudemar et celle du Buëch-Dévoluy ont mis en place un poste de chargé de coopération territoriale.

Caroline Bellon du bassin Buëch-Devoluy précise que le partenariat dans le cadre de la CTG l'aide en effet dans sa réflexion personnelle, cela permet d'être moins seule et parfois même de mutualiser les énergies en montant des actions communes.

Verena Sabatino précise qu'en effet, lorsque la recherche de coopération sur cette thématique n'est pas possible en interne, il ne faut pas hésiter à chercher les partenariats à l'extérieur de sa structure.

Camille Aimard du bassin Serrois-Laragnais : l'association l'Ile aux enfants a donc décidé de cesser de porter l'animation de réseau REAAP du bassin ; la légitimité à porter une action de réseau n'était pas évidente pour la structure. L'association souhaite rester acteur au sein du réseau et comprend son intérêt d'y participer pour faire remonter les besoins des familles.

> La proposition de créer une adresse générique « animation REAAP » par bassin afin de clarifier la casquette des animateurs sur leur bassin a été retenue.

> L'animatrice départementale va soutenir chaque animateur de bassin dans la définition de sa feuille de route et la mise en place d'outils de suivi.

Le référentiel d'animation reste d'actualité mais il est à adapter en fonction des réalités de temps de travail ; il faut prioriser.

---

### DES LEVIERS POUR AIDER L'ANIMATRICE DÉPARTEMENTALE

- > Clarifier la gouvernance et le rôle de l'animatrice dans celle-ci
- > Repenser la structuration de l'animation de réseau
- > Établir en Comité d'animation une feuille de route priorisée

## Les leviers pour le Comité d'animation

- Créer une culture commune du fait du renouvellement des membres du Comité
- Questionner la gouvernance du REAAP et clarifier l'objet de ce Comité (aujourd'hui entre pilotage et organe technique d'animation)

Précisions : le Comité d'animation est un objet peu clair et mal défini, aujourd'hui entre pilotage et organe technique d'animation. Des besoins différents s'expriment pendant les réunions. La place et le rôle de chacun sont peu lisibles, avec en plus renouvellement total ces dernières années. Aujourd'hui il n'y a pas d'articulation claire avec autres instances, cela manque pour donner du sens à cette instance. Par ailleurs une circulaire de 2019 parle « d'animation de réseau parentalité » et non « d'animation du Reaap ».

L'opportunité à saisir aujourd'hui est la structuration du CDSF en cours mais aussi l'actualisation des CTG depuis fin 2022.

### La suite ?



### Des groupes de travail ?

- # 1 - Gouvernance et restructuration du réseau
- # 2 - Méthodologie / animation de réseau

## # 1 - Gouvernance et restructuration du réseau

Groupe de travail pour préparer la décision en Comité d'animation au sujet de :

- la gouvernance REAAP (lien avec Comité départemental des services aux familles)
- la structuration de l'animation de réseau

### Réactions :

La CCSS précise au sujet de l'articulation avec le CDSF que le Comité se construit encore aujourd'hui et donc que le Comité thématique parentalité va bientôt se construire ; le REAAP fera partie de la réflexion, une complémentarité sera à trouver, et cela se fera en « bonne intelligence ».

La création du Comité est une action à part entière du SDSF ; la réflexion relative au Reaap sera menée par le groupe de cette action.

Le Département formule que l'Institution a été trop loin du dispositif ces dernières années et qu'elle va aujourd'hui se rapprocher ; il faut en effet « faire global » sur la notion de parentalité, clarifier l'horizon pour permettre une lecture simple des dispositifs.

## # 2 - Méthodologie / animation de réseau

Groupe de travail pour faire évoluer nos pratiques d'animation de réseau

- Recentrer les missions d'animation (public cible, priorisation)
  
- Etablir une feuille de route départementale et par bassin en s'appuyant sur les points forts identifiés

En conclusion, la prestataire de ce bilan, Verena Sabatino, fait le retour suivant :

La démarche a été engagée au meilleur moment et l'implication de tous démontre que le réseau n'est pas mort ; tous les acteurs autour du Comité d'animation ici présents semblent motivés ; il y a une dynamique et une volonté en place ; l'énergie et l'engagement serviront de leviers.

Verena a été étonnée par l'exigence de chacun dans sa mission.

Mais il est difficile aujourd'hui de percevoir le travail des animateurs de bassin car les éléments quantitatifs n'ont pas été livrés pour le bilan ; cela est dommage car cela n'est pas en adéquation avec la réalité et cette invisibilité peut desservir leur travail. Il s'agirait de quantifier de façon raisonnable, simple et atteignable.

Chacun a sa part de responsabilité dans la suite de ce bilan ; mais il ne faut pas être pressé, notamment pour refonder le Comité d'animation.

Elisabeth Merighi de l'animation du bassin Embrunais-Savinois souhaiterait que les travaux partent des analyses de terrain car les animateurs sont au milieu des parents.

Mylène Armando (UDAF) précise qu'il faut en effet penser à partir du terrain mais aussi avec les institutions et les autres acteurs en tant qu'animateur.

## La suite :

- Thomas Wos (CCSS) exprime qu'il faut aujourd'hui se poser la question de « Comment travailler la parentalité » et non pas « Qu'est-ce que la parentalité » !
- La CCSS a déjà travaillé sur les textes des nouvelles conventions, à partir de la version actuelle ; la réflexion est en cours. La CCSS a aujourd'hui besoin d'échanges pour comprendre les besoins de chacun. Un travail pour clarifier coordination (CCSS) et animation (UDAF 05) REAAP est à terminer.  
La convention doit définir clairement certaines choses pour identifier sur quoi doivent travailler les animateurs mais elle doit aussi rester ouverte pour s'adapter. Peut-être sera-t-elle signée pour un an, afin de permettre une évolution avec le CDSF.
- La CCSS pilote la question entre institutions.
- Les animateurs travaillent sur leur feuille de route pour l'année à venir.
- La nouvelle COG devrait être signée seulement en septembre.
- La MSA a besoin de retrouver les institutions partenaires.
- M N Guyen (Département) a besoin d'en échanger avec les autres directions de son institution.
- Évaluation : réfléchir à un outil référentiel en parallèle dans chaque groupe de travail (institutions et animateurs REAAP) pour aboutir à des critères communs d'évaluation.



## APPEL À PROJETS 2023

### Dates de la campagne 2023 :

08/12/2022 : lancement de la campagne, ouverture de la plateforme ELAN

27/01/2023 : date limite de dépôt des dossiers dans ELAN

14/03/2023 : comité de programmation

14/03/2023 : comité des financeurs

31/03/2023 : notifications aux porteurs de projets

### REAAP 2023 : premiers éléments synthétiques

<b>Nombre d'actions présentées en 2023</b>	<b>57</b> <i>(61 en 2022)</i>
Nombre de <b>nouveaux</b> porteurs de projets	<b>6</b> <i>(5 en 2022)</i>
<b>Nombre d'actions nouvelles</b>	<b>25</b>
Typologie : activités et ateliers partagés « parents – enfants »	<b>23</b>
Typologie : Les groupes d'échanges et d'entraide entre parents.	<b>8</b>
Typologie : Les manifestations de type « évènementiels autour de la parentalité »	<b>9</b>
Typologie : Les démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité.	<b>9</b>
Typologie : Les conférences ou cinés-débats	<b>8</b>
<b>Total financement demandé</b>	<b>111 874,00 €</b>

<b>Couverture territoriale</b>	<b>9 EPCI</b>
CC Briançonnais	<b>4 actions présentées</b> <b>2 porteurs de projets</b>
CC Pays des Ecrins	<b>4 actions présentées</b> <b>1 porteur de projets</b>
CC Guillestrois et Queyras	<b>4 actions présentées</b> <b>2 porteurs de projets</b>
CC Serre-Ponçon	<b>5 actions présentées</b> <b>2 porteurs de projets</b>
CC Champsaur Valgaudemar	<b>1 action présentée</b> <b>1 porteur de projets</b>
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	Néant
CA Gap Tallard Durance	<b>22 actions présentées</b> <b>11 porteurs de projets</b>
CC Buëch-Dévoluy	<b>4 actions présentées</b> <b>2 porteurs de projets</b>
CC Sisteronais Buëch	<b>13 actions présentées</b> <b>5 porteurs de projets</b>

### Retours de la CCSS :

- La qualité des projets est très inégale
- Les porteurs de projet doivent vraiment se mettre à la place du lecteur de la demande de financement
- Quand il s'agit d'une reconduction il faut présenter un mini bilan
- Les objectifs doivent être plus opérationnels
- La CCSS va peut-être élaborer un guide complémentaire de celui d'ELAN ; le guide définirait ce qu'est un objectif, un objectif opérationnel,... et présenterait par exemple un dossier type qui serait bien monté ; il faut en effet pouvoir donner un guide à Adelta et au Comptoir des assos
- Il y a 3 nouveaux porteurs de projet (qui n'ont jamais présenté de projet encore)
- Le montant des demandes est supérieur à d'habitude
- La CCSS ne pourra s'engager que sur un certain pourcentage de l'enveloppe habituelle du fait de l'année de signature de la COG ; il devra y avoir une priorisation ; et peut-être deux étapes de sélection.

### Réactions

Mylène Armando (UDAF 05) : il faudrait pouvoir analyser en comparatif des années précédentes pour pouvoir éventuellement faire évoluer les critères de sélection.

## **CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

Avec l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, la France affirme que la politique publique de soutien à la parentalité constitue un investissement social dont l'objectif est d'améliorer le quotidien des familles et de mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées. Cette ordonnance a été complétée par une Charte nationale de soutien à la parentalité, mise en place par [arrêté modifié le 29 juillet 2022](#).

La charte nationale de soutien à la parentalité est issue d'une démarche participative et collaborative ; elle fixe les principes clefs devant guider toute action de soutien à la parentalité. Elle doit se traduire concrètement dans les pratiques des professionnels et bénévoles accompagnant les familles.

La charte nationale de soutien à la parentalité **devient le texte de référence pour les services de soutien à la parentalité dans la conception de leurs actions et dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes**. Elle identifie 8 principes directeurs qui sont applicables à ces actions et qui guident les politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent. Elle devra se traduire concrètement dans les pratiques professionnelles et bénévoles à destination de familles.

Le périmètre : la France reconnaît comme participant à la politique publique de soutien à la parentalité, toute action à but non lucratif consistant à titre principal à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant et respectant les principes établis par la présente Charte. Ces principes s'appliquent également aux activités visant à accompagner les parents dans leur parentalité à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle de l'accueil du jeune enfant.

Publics concernés : services de soutien à la parentalité ; services départementaux de la protection maternelle et infantile ; caisses des allocations familiales ; tribunaux judiciaires ; comités départementaux des services aux familles.

#### Les objectifs visés

- Constituer un socle national cohérent et homogène basé sur des prérequis nécessaires dans la mise en place et le soutien des actions parentalité ;
- Promouvoir au plus grand nombre les valeurs des actions de soutien à la parentalité ;
- Garantir une qualité de service opposable aux familles.

L'articulation avec la charte nationale des REAAP n'a pas été précisée pour l'instant. Celle-ci reste donc toujours d'actualité. Un kit de communication devrait suivre.

#### **Conclusion par José Orsini, Président de l'UDAF**

Chacun a sa place au sein de ce Comité et porte des convictions et un intérêt sincère au REAAP. Cela est très positif pour travailler autour des familles.

**PROCHAIN COMITÉ D'ANIMATION**  
**le mardi 13 juin 2023 à 14h00**